

J'aimerais soulever deux questions à propos de l'article 4. Tout d'abord, pourquoi le ministre n'a-t-il pas étudié la possibilité d'accorder un crédit d'impôt au lieu d'augmenter l'exonération accordée? Il connaît très bien le système de crédit d'impôt. En augmentant l'exonération, et en la faisant passer de \$150 à \$250, on favorise les personnes ayant des revenus élevés, alors que le crédit d'impôt serait plus avantageux pour les personnes disposant de faibles revenus. Le gouvernement a déjà accordé un crédit d'impôt en vertu de la loi sur les dépenses d'élections, par lequel si une personne verse \$100, quel que soit son revenu, il lui est remboursé \$75. Cela semble un système plus équitable. Si moi, en tant que député ou si le ministre versait \$100 à un parti politique, nous aurions droit à une déduction de \$75. Si une personne qui ne gagne que \$4,000 versait \$100, elle recevrait également \$75. C'est un système beaucoup plus équitable qui devrait être appliqué à tout notre régime fiscal.

En vertu de cet article par exemple, un travailleur imposé à 30 p. 100, n'économiserait que \$30 de plus par année, c'est pourquoi j'aimerais que le ministre nous dise pourquoi il n'adopte pas plutôt le système de crédit d'impôt?

M. Chrétien: Monsieur le président, il s'agit ici de déductions pour frais. La proposition du député est intéressante, mais il faudrait une modification fondamentale de la loi de l'impôt sur le revenu pour passer de l'exonération fiscale au crédit fiscal. Je ne dis pas que je ne suis pas en faveur de cette formule, qui répond à mon avis à une idée intéressante. Je l'examine actuellement, mais il faudrait une refonte complète du régime fiscal pour passer de la formule d'exonération fiscale au crédit d'impôt. Je tiens compte néanmoins des instances du député et de son ami qui siège en face de lui et qui est également un de mes amis.

M. Nystrom: Monsieur le président, ce qu'il y a d'important à retenir dans ce que le ministre vient de dire, c'est que cela entraînerait une modification fondamentale de notre système. C'est bien pour cette raison que nous sommes en faveur de celui-ci.

Je donnerai un ou deux exemples de crédit d'impôt. Prenons un crédit d'impôt de \$400 pour une famille de quatre personnes gagnant moins de \$2,000; ce crédit représenterait la somme intégrale de \$400 qui lui serait remboursée. La famille qui gagne entre \$10,000 et \$12,000 recevrait \$200 au lieu de \$400, alors que la famille qui gagne entre \$17,000 et \$20,000 ne recevrait que \$50 au lieu de \$400. Aux termes d'un système de crédit fiscal, plus on gagne d'argent et moins on en reçoit. Je trouve que cela accroît l'égalité entre les Canadiens. Dans un moment, j'aimerais faire consigner au hansard des chiffres qui prouvent que même si nous apportons des modifications à la fiscalité de notre pays, l'écart entre les riches et les pauvres pour ce qui est de l'impôt tend à s'accroître au lieu de diminuer.

L'autre aspect dont j'aimerais saisir le ministre . . .

[Français]

Le président: A l'ordre! Comme il est 9 h 30 du soir, il est de mon devoir, en conformité de l'ordre adopté plus tôt ce jour, de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question, et de demander la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui, ou à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Initiatives parlementaires

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! La Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire, comme il l'a déjà été décidé plus tôt aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

L'ORDRE À SUIVRE DANS L'APPEL DES ARTICLES INSCRITS AU FEUILLETON

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont été prévenus que nous allons consacrer l'heure qui vient à débattre le rappel au Règlement que le député de Vaudreuil (M. Herbert) a soulevé le 7 novembre dernier au sujet de l'ordre dans lequel les initiatives parlementaires sont étudiées.

• (2132)

Pour la gouverne des députés, je pourrais peut-être placer ce rappel au Règlement sous son vrai jour en essayant de donner à ce débat de procédure une orientation telle qu'il sera non seulement utile à la présidence et aux députés mais nous permettra également d'en venir à une conclusion constructive. J'ai l'impression que les précédents tendent à être plus restrictifs que positifs, et je ne suis pas sûr que ce soit là le vœu de la Chambre. C'est pour cette raison que j'ai prévenu notamment le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) et les leaders à la Chambre des différents partis, ainsi que le député de Vaudreuil, dans l'espoir qu'ils feraient suffisamment de recherches pour pouvoir proposer des solutions pratiques.

Le 7 novembre, à l'appel des initiatives parlementaires, le député de Vaudreuil a invoqué le Règlement comme il l'a fait à différentes reprises par le passé. Après l'avoir entendu, la présidence a cru pouvoir rendre immédiatement une décision. Mais comme le député m'a demandé expressément d'étudier la question et de rendre une décision la prochaine fois que des avis de motion seraient appelés au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. J'ai alors remis ma décision finale au 14 novembre. A l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires, le 14 novembre, j'ai été obligé d'avertir la Chambre que le député de Vaudreuil était allé au-delà du rappel au Règlement du 7 novembre. Il avait envoyé une lettre à l'Orateur dans laquelle il exposait en détail plusieurs points qui allait bien au-delà du rappel au Règlement dont il avait d'abord saisi la présidence, ce qui donnait une bien plus grande portée à son intervention, et rendait un peu plus difficile pour la présidence d'empêcher au moins que soient examinés à fond les différents points soulevés par le député, pour que la Chambre puisse prendre, sinon rendre une décision qui réglerait plus ou moins la façon de procéder au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaires.

Avant d'inviter les députés à participer à ce que j'estime être un très important débat de procédure sur les initiatives parlementaires, je pourrais tenter de résumer les idées générales sur lesquelles, à mon avis, les interventions des députés devraient porter. Sauf erreur, la principale question soulevée par le député de Vaudreuil était la suivante: Le gouvernement a-t-il le droit de décider des travaux à aborder durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, comme il l'a fait ces